



ISSN 2258-4307

ISSN en ligne 2260-4278

Réflexions sur l'harmonisation des systèmes d'enseignement plurilingue dans la sous-région

Grégory Fayolle

Institut Français du Rwanda

Communication.ifrwanada@gmail.com

Mathilde Laurens

Ambassade de France au Rwanda/Institut Français du Rwanda

mathilde.laurens@diplomatie.gouv.fr

Reçu le 20-02-2016 / Évalué le 03-03-2016 / Accepté le 14-04-2016

Résumé

Cet article présente les réflexions des enseignants de langue, des linguistes et des chercheurs en didactique issues des travaux de groupe lors du séminaire sur le plurilinguisme qui s'est tenu à Kigali les 11 et 12 novembre 2015. Les échanges ont porté sur trois questionnements, à savoir : Comment harmoniser les systèmes d'enseignement plurilingue au sein de l'EAC ? Comment mettre le plurilinguisme au service de l'employabilité et de la mobilité ? Comment définir les compétences pour chaque langue ?

Mots-clés : harmonisation, compétences, mobilité, emploi, EAC

Thoughts on plurilingualism teaching system standardization in the region

Abstract

This article presents the results of the working group, hold on the 11 and 12 of November 2015. The participants, language teachers, linguists, didactics researchers had to deal with the following issues: How to match the different plurilingualism teaching system of EAC together ? How to sustain and develop employability and mobility through the plurilingualism ? How to define competence for each language?

Keywords: Standardization, competences, mobility, employment, EAC

Introduction

Le séminaire intitulé « plurilinguisme : pluralité des enjeux, pluralité des approches » a été organisé en deux temps. La première partie a été consacrée à des séances en plénière suivies systématiquement d'échanges avec les participants. Les présentations qui se sont succédées ont abordé des thèmes tel que l'état des lieux de la situation linguistique de la région, les caractéristiques linguistiques de chacun des pays représentés (Burundi, Ouganda, Rwanda), les liens entre le plurilinguisme

et l'enseignement supérieur et enfin, les aspects organisationnels et didactiques concernant l'enseignement plurilingue.

Lors de la dernière session, les participants ont été invités à échanger sur les problématiques suivantes :

- 1) Comment harmoniser les systèmes d'enseignement plurilingue au sein de l'EAC ?
- 2) Comment mettre le plurilinguisme au service de l'employabilité et de la mobilité ?
- 3) Comment définir les compétences pour chaque langue ?

Ce travail de mise en situation suivait le même fil conducteur, à savoir imaginer un cadre commun pour l'enseignement des langues et ce, à l'échelon régional. En d'autres termes, il s'agissait d'envisager la régionalisation comme un facteur de structuration de l'enseignement plurilingue. Chacune des sous-parties de cet article correspond aux conclusions d'un groupe. D'un point de vue méthodologique, il faut souligner que les temps d'échange étant très courts, les recommandations rapportées ci-après n'ont pas vocation à prétendre à une quelconque exhaustivité ni à une rigueur scientifique ; néanmoins, elles constituent des pistes de réflexion sur les perspectives d'harmonisation des systèmes d'enseignement plurilingue de la sous-région proposées par des acteurs œuvrant sur le terrain.

1. Harmonisation des systèmes d'enseignement plurilingue au sein de l'EAC

Cette problématique est actuellement au cœur des débats de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (East African Community: EAC). Il s'agit d'imaginer un cadre permettant d'harmoniser les systèmes d'enseignement plurilingue des différents pays membres (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie) dont les situations sont différentes mais les enjeux similaires. Après un bref état des lieux des différents modèles éducatifs (ciblé sur l'enseignement de base) présents dans la sous-région, les participants ont établi une liste de recommandations pour la mise en œuvre d'un tel chantier.

Le Burundi présente une situation singulière parmi ses homologues est-africains : depuis la transition rwandaise du français à l'anglais comme langue d'enseignement en 2008, le pays est en effet le seul de la zone à recourir au français comme langue d'enseignement. Le Kirundi, langue vernaculaire parlée par la quasi-totalité de la population burundaise, est utilisé comme première langue de scolarisation de la première à la quatrième année du primaire. Le français est également introduit comme matière à part entière. Dès la cinquième année, le français devient la langue d'enseignement mais est aussi enseigné comme matière à part entière aux côtés du kirundi, du kiswahili et de l'anglais.

Le Rwanda dispose d'une structuration de son enseignement plurilingue sensiblement similaire. Le kinyarwanda, langue maternelle des Rwandais est la langue première d'enseignement de la première à la troisième année du primaire tandis que l'anglais est enseigné comme matière à part entière. En quatrième année, l'anglais devient la langue de scolarisation mais aussi matière enseignée aux côtés du kinyarwanda et du français.

Au Kenya, l'anglais est établi comme langue de scolarisation dès la première année du primaire, à l'exception des zones rurales où la langue locale est langue d'enseignement jusqu'à la troisième année du primaire, puis le système éducatif bascule à l'anglais. Les langues locales, le kiswahili et l'anglais sont enseignées comme matières.

En Ouganda, les langues locales sont systématiquement langues primaires de scolarisation, de la première à la troisième année du parcours scolaire des élèves tandis que l'anglais est enseigné comme matière à part entière. La quatrième est une année de transition ; l'anglais prend le relais en cinquième année, alors que les langues enseignées comme matières, à l'image de la pratique au Kenya, sont les langues vernaculaires, l'anglais et le kiswahili.

En Tanzanie, le système présente une autre spécificité : le kiswahili est la langue première de scolarisation des élèves jusqu'à la huitième année où il est remplacé par l'anglais pour le reste du cursus. L'anglais et le kiswahili, et dans quelques écoles le français sont enseignées comme matière.

Au regard de ces différents systèmes éducatifs, la première difficulté relevée est d'ordre sémantique concernant la langue utilisée. Cette terminologie renvoie pourtant au statut de la langue et donc à sa place et à son rôle dans le système éducatif du pays concerné. Aussi, il importe de préconiser un recours systématique à trois catégories de langues : langue maternelle, langue de scolarisation et langue étrangère.

Actuellement opérée de manière assez brutale sur une année, une refonte des transitions linguistiques apparaît nécessaire entre la langue maternelle et la langue de scolarisation vers une introduction progressive de la langue de scolarisation. Celle-ci peut être introduite dès la première année comme matière afin de se familiariser progressivement. Le passage de la langue maternelle à la langue de scolarisation serait articulé en un jeu de paliers. A partir de la troisième année du primaire, les enseignements pourraient être répartis selon le modèle type suivant : 75% pour la langue maternelle, 25% pour la langue de scolarisation ; en quatrième année, répartition équilibrée ; en cinquième année, 100% de l'enseignement réalisé en langue de scolarisation. Il conviendra de prendre en compte les particularités de

chaque matière d'enseignement pour effectuer une transition adaptée aux enjeux disciplinaires. Concernant l'apprentissage des langues étrangères, l'enjeu premier est l'introduction précoce, respectivement dès la quatrième et la cinquième année pour les langues vivantes une et deux, mais avec un rythme et un volume horaires gradués au fil du cursus.

L'harmonisation des systèmes d'enseignement plurilingue au sein de l'EAC devrait se faire à partir du statut des langues et selon les mêmes graduations et répartitions disciplinaires pour chacun des pays.

Pour ce faire, la mise en place d'organes régionaux d'orientation de l'enseignement plurilingue permettrait, au travers de commissions nationales et régionales mandatées, une institutionnalisation des efforts d'harmonisation de la sous-région. Ces dispositifs seraient chargés d'accompagner et de conseiller l'élaboration de politiques linguistiques publiques, de programmes et de *curricula*, de supports pédagogiques et de méthodologies d'enseignement et d'évaluation. Enfin, la formation initiale et continue des enseignants devrait être développée régionalement de façon à faciliter les échanges et la mobilité des enseignants.

2. Le plurilinguisme au service de l'employabilité et de la mobilité

L'objectif était de démontrer que le plurilinguisme constitue un levier économique non négligeable. En effet, la maîtrise de langues variées n'est pas sans impact sur les économies des régions de fortes interactions linguistiques, à l'instar de l'Afrique de l'Est où se côtoient le kinyarwanda, le français, l'anglais et le kiswahili, pour n'évoquer que le cas d'une ville comme Kigali. Ce plurilinguisme est exacerbé dans un contexte de mondialisation médiatique et numérique caractéristique du XXI^{ème} siècle.

Les enjeux économiques liés au plurilinguisme tant au niveau de l'individu que de la société ont été abordés. En élargissant l'éventail de langues maîtrisées, le plurilinguisme contribue à saisir les opportunités de commercer sur un marché concurrentiel qui tend à se développer dans l'espace et à se dématérialiser. Il faut souligner que les paradigmes de la rationalité économique comprennent un aspect communicationnel et culturel important ; le rapport à la langue de commerce du partenaire et une certaine proximité socioculturelle constituent une valeur ajoutée dans la relation commerciale. Le rapport Attali de 2014 sur l'union économique des langues a montré que deux pays qui partagent la même langue échangent économiquement en moyenne 65% plus que des pays sans liens linguistiques notables. Plus spécifiquement, l'atout plurilingue est également une clef d'accès au savoir scientifique et à la technique puisque, à des niveaux différents mais, suivant le même

rapport, l'appréhension précise des textes théoriques et le décryptage adéquat de l'information technologique sont souvent conditionnés à une lecture dans la langue d'édition.

Dans le champ publicitaire, l'outil marketing prend en compte la variable langagière comme capacité de diffusion du produit, gain de parts de marchés à l'exportation, et force de persuasion pour le ralliement du client. Enfin, à l'échelle individuelle, la compétence plurilingue augmente *de facto* les opportunités d'entrée sur le marché du travail, facilite l'insertion professionnelle et la mobilité.

Par ailleurs, il a été souligné que le traitement de la question du plurilinguisme comme outil de croissance économique doit aller de pair avec une étude du coût de son déploiement. L'éducation représente la première dépense en matière de politiques linguistiques plurilingues. D'autres coûts indirects peuvent être liés au développement du plurilinguisme : les frais de traduction à grande échelle, les coûts de formation en langues dans les secteurs clefs (hôtellerie, tourisme, restauration, transports, médias, industries culturelles, armée), etc. Mais bien qu'il soit communément admis que le fait d'être plurilingue est un avantage économique, comment estimer concrètement la valeur marchande des langues ? Comment calculer la rentabilité du plurilinguisme ?

Pour y répondre, il faudrait établir un ensemble de critères et données pour évaluer la plus-value de la maîtrise d'une langue supplémentaire donnée pour un individu et pour un groupe social, national ou communautaire, par rapport à un autre individu ou groupe social qui dans des conditions socioéconomiques comparables ne maîtriserait pas ladite langue supplémentaire. Cette enquête permettrait de mesurer les écarts des taux d'emploi, des niveaux de rémunération, des positionnements hiérarchiques sur le marché de l'emploi et au sein de la structure professionnelles, des temps d'insertions entre individus/sociétés plurilingues et monolingues ; les niveaux de formation, l'âge, le sexe, et les critères sociaux étant comparables par ailleurs. L'étude devrait également tenir compte du poids économique-culturel (zone d'influence, nombre de locuteurs, etc.) de ladite langue supplémentaire; l'idée sous-tendue est qu'en termes d'externalités économiques, tous les plurilinguismes ne sont pas équivalents.

La maîtrise des langues internationales est essentielle pour des domaines tels que le commerce, la traduction, l'interprétariat, le tourisme, la communication, le journalisme, la culture, les sciences et la technologie, les relations internationales et la gestion des crises. La mesure de la contribution réelle du plurilinguisme à la croissance économique pourrait permettre d'adapter l'enseignement des langues et des filières linguistiques aux besoins du marché du travail. Il convient donc de

développer ou de renforcer les liens entre le champ universitaire et le champ économique au travers de comités composés de représentants du monde professionnel et du monde universitaire.

L'élaboration d'une typologie précise des besoins en compétences permettra de définir des référentiels de compétences. Ce travail de refonte des référentiels devrait être suivi d'une révision des démarches d'évaluation. Les méthodes d'enseignement devront être aussi adaptées au marché du travail à partir d'approches innovantes (recours au TIC) telle que la formation ouverte et à distance. Les équipements et les infrastructures devront donc être également modernisés. La formation initiale et continue des enseignants devrait être adaptée aux nouveaux programmes de formation. Enfin, l'enseignement des langues au primaire et au secondaire sera revu afin d'homogénéiser et de rehausser le niveau d'entrée en langues des étudiants à l'université.

3. Définition des compétences attendues pour chaque langue

Est désignée comme compétence plurilingue et pluriculturelle, l'aptitude à communiquer langagièrement et à interagir culturellement d'un acteur social qui possède, à des degrés divers, la maîtrise de plusieurs langues et l'expérience de plusieurs cultures. On considère qu'il n'y a pas là superposition ou juxtaposition de compétences distinctes, mais bien existence d'une compétence complexe, voire composite dans laquelle l'utilisateur peut puiser. L'individu plurilingue aura recours à des connaissances acquises ou apprises dans chacune des langues qu'il maîtrise. Autrement dit, les langues ne doivent pas être pensées séparément.

Les compétences linguistiques se déclinent en quatre aptitudes principale¹: réception orale (entendre/comprendre), réception écrite (lire), production orale (parler), production écrite (écrire). Ces compétences varient en fonction du statut de la langue: langue maternelle, langue de scolarisation (ou d'instruction), langue étrangère 1, langue étrangère 2. La compétence plurilingue va au-delà de la somme de ces dispositions ; de même, on demande plus à la langue de scolarisation qu'à la langue étrangère qui est une langue de communication.

La langue maternelle doit être valorisée à travers le premier organe de socialisation de l'enfant hors du cadre familial qu'est la salle de classe. La langue de l'élève doit être la première langue de l'école, et langue support dans les manuels scolaires ; elle constitue le socle d'apprentissage et ne doit pas être cantonnée à l'alphabétisation mais à l'acquisition d'une base commune de références linguistico-culturelles. La langue maternelle est une langue de création. La langue de scolarisation est une langue d'ouverture au monde.

Dans les deux cas, l'élève doit être capable d'appréhender l'image mentale auditive communiquée, de la synthétiser et de la restituer ; l'élaboration et la formulation de la réflexion sont indispensables à la formation d'un bagage linguistique qui permet à l'élève qui sort du primaire de suivre des disciplines non-linguistiques (DNL). Plus encore, la langue maternelle et la langue de scolarisation permettent de développer la structuration d'un système de pensée culturalisé, qui permet de nourrir une vision critique et raisonnée de l'environnement sociohistorique de l'élève. L'individu qui maîtrise sa langue maternelle et/ou de scolarisation doit parvenir non seulement à un niveau élevé de littératie mais aussi à une aisance voire une autonomie méthodologique dans la recherche d'information et l'apprentissage. Au secondaire (et encore plus à l'université), l'élève ne devrait plus avoir à apprendre la langue mais à s'en servir comme un outil de réflexion intellectuelle.

Le rapport à la langue étrangère est davantage utilitariste et ciblé ; la langue étrangère est d'abord un atout fonctionnel de communication et de lien à l'altérité au niveau international. Langue d'expression, l'utilisateur doit être capable de se débrouiller dans la vie quotidienne. De manière plus poussée, elle permet la diversification des opportunités professionnelles, et appuie l'employabilité et la mobilité ; elle est par ailleurs une porte d'entrée à la fois vers l'outil et la théorie technologique (voir concernant ces deux sujets la section précédente).

Les réflexions ont abouti à une typologie des statuts des langues et des compétences qui s'y rapportent. Toutefois, pour établir un référentiel de compétences à évaluer, il convient de tenir compte des situations sociolinguistiques des pays. Harmonisation ne veut pas dire homogénéisation. Les besoins en compétences de la langue maternelle ne sont pas similaires pour chaque pays. C'est la circulation des personnes qui va harmoniser les pratiques. Il est donc important de distinguer les compétences nécessaires localement, régionalement et internationalement.

Conclusion

Au regard de ces différentes recommandations, l'enjeu de la régionalisation apparaît crucial pour passer d'un multilinguisme structurel à un multilinguisme fonctionnel.

Il ressort de ces travaux que l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre commun pour l'harmonisation des systèmes d'enseignement plurilingue repose essentiellement sur des aspects organisationnels et didactiques : définition des statuts des langues, définition des niveaux d'entrée en langues dans le cycle supérieur, définition des référentiels de compétences en langues, définition des compétences attendues au niveau régional, etc. Cette organisation de l'enseignement plurilingue suppose un dialogue institutionnalisé renforcé au sein des instances régionales.

Enfin, il serait utile que les enseignants chercheurs, spécialisés sur les langues et leurs usages, de chaque pays représentés, continuent à travailler ensemble, dans un cadre régional qui apparaît particulièrement propice (à l'instar de ce séminaire) à stimuler la réflexion collective et la recherche sur les questions d'enseignement des langues.

Référence

Attali, J. 2014. *La francophonie et la francophilie : moteurs de croissance durable*. Rapport à François Hollande, Président de la République Française : Paris.

Note

1. Le CECRL en donne 6.